

RAPPELS CONCERNANT LE STATIONNEMENT À ISÉRABLES

Suite à de nombreux abus recensés, nous tenions à vous rappeler les interdictions suivantes concernant le stationnement dans le village d'Isérables et ceci afin de vous éviter des dépenses imprévues (amende d'ordre, frais de déplacement de véhicule et de fourrière) :



Interdiction générale de stationner en dehors des cases prévues à cet effet

sur l'ensemble des routes et places publiques comme clairement indiqué aux trois entrées du village.

Les rues doivent rester accessibles à leurs bordiers ainsi qu'aux véhicules de secours (police, pompiers et ambulances) en tout temps.

Ceci inclus aussi les rues et places avec peu de circulation.



Interdiction de stationner les remorques, les véhicules sans plaques et les machines agricoles

sur la voie publique.

Ceci inclus les parkings des Combes et de la Crête à Chapelle.

Astuce : des places de stationnement sont disponibles à la location pour tous véhicules au parking souterrain des Combes, à la route du Tsepét ainsi qu'au parking Valeinaz.

Pour plus d'information n'hésitez pas à contacter le bureau communal.

Merci de votre collaboration !

Votre Conseil communal